

Le Saint-Raphael

Jingle bells, jingle bells !!!

Pour fêter cette fin d'année 2020 que l'on définira comme une année de (Je vous laisse mettre le mot que vous souhaitez), la nouvelle équipe du journal et ses nombreux contributeurs se sont mis en 8 pour vous.

Vous trouverez pêle-mêle le mot du Maire, une énigme, la vision de cette période par une jeune St Pauletoise, des nouvelles des assos, une tentative d'échanges, de troc et de dons, une enquête fouillée sur l'enquête publique, notre dessin tant attendu, un tuto pour les loulous et de l'aventure, tout ça bien sûr dans un désordre savamment ordonné.

Vous l'avez deviné comme c'est une première pour nous, nous l'avons fait comme nous le sentions, pour nous faire plaisir et vous faire plaisir. C'est pourquoi nous sommes ouverts à vos remarques (si elles sont constructives), vos critiques (mais pas trop, surtout si tu ne fais rien), à votre bienveillance (on en a tous besoin) et à votre participation (ponctuelle ou régulière).

Si vous souhaitez faire remonter quoi que ce soit qui ferait grandir ce journal, venez-nous en parler, nous nous tiendrons chaque soir sous le tilleul du pré aux alentours de 17h45. Non, c'est une blague !!! Mais vous pouvez avoir tous nos contacts à la Mairie et pas besoin d'avoir un bac +12 ou un diplôme de super écrivain pour participer à cette belle aventure : une idée, un ordi, un mail à « yannick_gil@hotmail.fr » et en avant !!!

Jean Luc, Charlotte, Hélène et Yannick



Le mot du Maire

En cette fin d'année, malgré la pandémie qui nous touche et qui modifie notre façon de vivre avec le confinement et les mesures sanitaires qui nous sont imposées, nous ne pouvons qu'apprécier de vivre en milieu rural, loin du tumulte des grandes agglomérations.

Cette crise peut et doit nous faire prendre conscience que nous avons tous besoin des uns des autres, que notre façon de consommer peut changer et que le 'consommer local' n'est plus une utopie ou une idée farfelue défendue par certains depuis longtemps.

En effet, les effets positifs de cette crise sont de nous apercevoir que nous avons besoin de nos 'petits' commerçants, de nos producteurs locaux, de nos restaurants, de tout ce qui fait notre société et qu'il n'est plus raisonnable aujourd'hui, de consommer des produits de première nécessité venant de l'autre côté de la planète.

Cette crise touche également le milieu associatif et sportif et je tiens à renouveler mon soutien à toutes les associations Saint Pauletoises qui sont impactées et qui sont privées de leurs activités.

Enfin, je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont participé à l'élaboration de ce nouveau Saint Pauletois.

Bonne lecture,

Bonne fin d'année à vous tous !

Gérard Lamarque



Sentier de découverte nature de Saint-Paulet : des étudiants en BTS GPN sur le terrain !

Mercredi 25 novembre, Amélie Sabanovic, Lucie Soccol, Thomas Jonet et Gatién Charbonnier, étudiants en BTS « Gestion et Protection de la Nature » au lycée agricole Charlemagne de Carcassonne, se sont rendus sur notre commune dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication (PIC).

L'objectif de leur travail est de développer une stratégie de communication autour du futur sentier de découverte mis en place par la mairie. Ainsi, ils ont pu animer une première réunion à la mairie en présence de Gérard Lamarque, Vincent Dumeunier (du service environnement du Conseil départemental de l'Aude), Frédéric Geffroy, co-président de l'ASC Saint-Paulet, et David Richin, membre de l'association Ecodiv et également co-président de l'ASC.

La journée s'est terminée par la découverte du tracé du sentier et un partage autour du patrimoine de Saint-Paulet. Ce compte rendu réalisé par les étudiants du BTS figure sur le site internet du lycée.

Frédéric G.

Commissions communales

(certaines sont ouvertes aux habitants du village, se renseigner en mairie)

Budget- Finances

Gérard Lamarque
Jean Luc Sanguesa
Sébastien Pastre
Catherine Sibra

Travaux – Voirie

Gérard Lamarque
Jean Luc Sanguesa
Sébastien Pastre
Mathieu Noguero

Patrimoine

Ségolène Dewaele
Catherine Sibra

Coordination des associations

Yannick Gil
Gérard Lamarque

Site internet

Thomas Marc-Antoine
Sébastien Pastre

Aide sociale

Virginie Darras
Jean Luc Sanguesa

Fêtes et cérémonies

Virginie Darras
Thomas Marc-Antoine
Ségolène Dewaele

Fleurissement et embellissement du village

Virginie Darras
Sébastien Pastre

Saint Pauletois

Yannick Gil
Christophe Jeansing
Ségolène Dewaele

Délégué(e)s aux syndicats intercommunaux

SLA

Titulaire : Gérard Lamarque
Suppléant : Jean Luc Sanguesa

Correspondant « Défense »

Titulaire : Yannick Gil
Suppléant : Christophe Jeansing

SIRS

Titulaire : Gérard Lamarque
Suppléant(e)s : Ségolène Dewaele, Thomas Marc-Antoine

Correspondant « Tempête »

Titulaire : Thomas Marc-Antoine
Suppléant : Yannick Gil

Communauté de Communes

Titulaire : Gérard Lamarque
Suppléant : Jean Luc Sanguesa

SYADEN (Syndicat Audois d'Electricité et Numérique)

Titulaire : Jean Luc Sanguesa
Suppléant : Sébastien Pastre

Association Sportive et Culturelle

Tout comme le roseau, l'ASC plie mais ne rompt pas !

Nos activités se sont bien sûr interrompues lors du premier confinement mais elles ont repris de plus belle en septembre... pour s'arrêter à nouveau fin octobre, crise sanitaire oblige ! Mais, à l'instar de nombreuses autres associations, nous encaissons les chocs mais nous ne nous avouons pas vaincus. Donc, toutes nos activités reprendront, avec une belle énergie, dès la fin de ce second confinement :

- **Les activités sportives** : qi gong, tennis de table, marche nordique, sorties nature.
- **Les activités culturelles** : bibliothèque, théâtre, concerts, activités pour enfants, soirées Jam.

Notre AG devait avoir lieu le samedi 3 octobre et nous avons innové une formule à distance avec présentation et vote en ligne (merci à Alex) pour tous nos adhérents. Ainsi, les bilans moral et financier de l'exercice du 1/08/2019 au 31/07/2020 ont été validés et le nouveau Conseil d'Administration a été élu pour la saison 2020/2021.

Deux co-présidentes étaient sortantes : Alexandra ROBERT et Isabelle ROSSI.

Une proposition de nouveau membre entrant : Joël LAMARQUE.

Le nouveau bureau élu sera composé de Patricia CALVET, Cédric DEWAELE, Stéphanie ESPINADEL, Frédéric GEFROY, Joël LAMARQUE, David RICHIN, Hélène ROCHETTE.

Dernière annulation ou report pour cause de confinement, le festival **AlimenTERRE**, initialement prévu le 20 novembre. Mais une très bonne nouvelle : les dossiers de financement pour **le Festival « Le Son des Champs »** sont en cours d'élaboration pour une **8^e édition** de folie fin août 2021, décidée à l'unanimité par les membres du CA !!!! Et si vous avez une idée de thème pour la déco, n'hésitez pas à en parler avec Annie COMPAIN au 06 33 03 73 16, nous sommes en pleine réflexion...

En espérant pouvoir vous revoir très bientôt et partager à nouveau de bons moments avec vous tous. Vous pouvez toujours nous contacter par mail : asc@saintpaullet.fr et consulter nos infos sur le site www.saintpaullet.fr

Hélène R.

Festival Alimenterre

Le but de cette manifestation internationale est d'amener les citoyens à comprendre les causes de la faim et à se mobiliser pour l'accès de tous à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde. » Un programme qui séduit l'ASC depuis 6 ans désormais... Tout était programmé pour le 20 novembre, avec le choix du documentaire « Les Chemins de travers ». Mais le confinement en a décidé autrement ! La possibilité d'un visionnage en ligne ne nous ayant pas emballés, il faudra attendre 2021 pour remettre le couvert.

David R.

Théâtre « Le créateur »

Face aux conditions draconiennes imposées aux organisateurs de spectacles, nous avons longuement hésité avant de programmer la dernière création de la troupe « Le Castelet des métamorphoses ».

Mais l'envie a été la plus forte, nous avons donc organisé deux soirées, les 9 et 10 octobre, avec une jauge de 20 personnes par soir, pour accueillir la pièce « Le Créateur » mis en scène par Marco Vignole Brunet. Pas de buvette, pas de petits gâteaux... mais un public heureux de retrouver cette troupe qui nous fait l'honneur de nous réserver toutes les premières de ses spectacles, depuis plusieurs années.

Dieu est exaspéré par le comportement des hommes et décide d'en finir et de créer une nouvelle créature. Cette fois-ci, elle sera parfaite ! Mais les hommes ne vont pas se laisser faire et essayeront par tous les moyens de convaincre Dieu de renoncer à son projet. L'occasion de réfléchir au rôle des religions, de toutes les religions, dans les conflits qui agitent notre monde. Et puis, ce n'est pas tous les jours que nous avons le pape sur scène à Saint-Paulet...

Hélène R.



Bibliothèque

Si vous résolvez cette énigme, nous nous rencontrerons certainement très prochainement (dès que le contexte sanitaire le permettra, bien sûr).

*« Quelle est la surface où l'on cherche le rayon pour trouver son volume »
(réponse en fin d'article)*

A ce jour, le confinement réduit notablement le fonctionnement des bibliothèques départementales. Les bibliothécaires titulaires de la BDA travaillent en présentiel à mi-temps, diminuant ainsi leur nombre sur site, les bibliobus sont à l'arrêt, les bibliothèques communales classifiées « volume S, recevant du public » sont fermées (sauf rares exceptions). Seules les navettes ponctuelles sont activées, permettant les échanges ponctuels d'ouvrages.

Prenons notre mal en patience, attendons des jours meilleurs, et le plaisir de nous rencontrer devant les rayonnages sera d'autant plus apprécié.

Annonce de dernière minute : Voici les dernières mesures applicables à la suite de la dernière allocution de notre 1^{ier} Ministre :

- Réouverture de la bibliothèque, horaires inchangés, soit vendredi de 17 à 18 heures
- Jauge de 8m² par visiteur
- Port du masque dès 6 ans

Les règles de distanciation sociales restent valables, gel hydro alcoolique et masques mis à disposition par la mairie.

A très bientôt donc, du moins je l'espère.

Guy A.

« La bibliothèque » : « Réponse de l'énigme »

QiGong

**Conseil Relax : NE RIEN FAIRE ... !!!
Si ! Si ! je vous promet, c'est possible**

Cette pratique est appréciée par notre groupe QiGong du Mardi soir. Elle a pour **bienfaits** de nous mettre en mode « reset » : remise à zéro de tous nos systèmes ; et permet ainsi **d'harmoniser corps-esprit**.

Et comment fait-on ?

« Je m'installe sur une chaise ou je m'allonge. Je mentalise la phrase « ne rien faire » ; la répétition va donner l'information dans mon corps...Ne faire aucun effort...Je laisse les yeux se fermer par eux-mêmes, ou le regard se relâche... »ne rien faire...ne rien faire pour détendre mon corps : il se calme par lui-même...ne rien faire...je laisse respirer mon corps... mon propre rythme respiratoire...Ne rien faire....**J'accueille les sensations avec bienveillance**...Si j'ai des pensées...je les laisse passer comme un nuage dans le ciel, et je mentalise ou visualise ces 3 mots « ne rien faire »...

Combien de temps ?

1 minute, 5mn.....plus.....selon vos besoins....Pourquoi pas commencer par un temps court, et puis....surprenant de voir que cette espace peut se prolonger sans effort...

OSER expérimenter le « ne rien faire »

« L'expérience est une bougie qui n'éclaire que celui qui la tient »

Et de vivre « ICI ET MAINTENANT »

Corinne N.

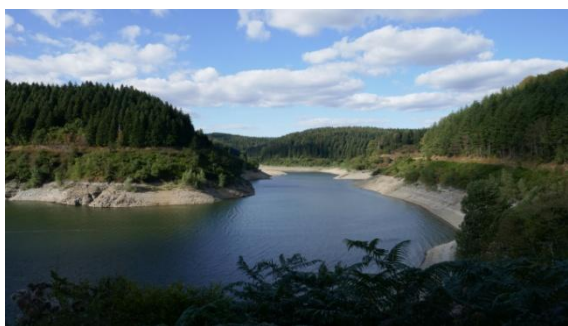


Le premier confinement a chamboulé le planning de bon nombre de sorties du programme ENSEMBLE du Département... Heureusement la brochure n'avait pas été imprimée et la quasi-totalité des animations a pu être proposée, à partir de juillet et non d'avril, ce qui explique l'enchaînement plutôt effréné de sorties automnales. Et l'ASC aura pu assurer toutes ses sorties, la dernière ayant eu lieu peu de temps avant le second confinement. Ouf !

Dimanche 6 septembre 2020 : la rigole à bicyclette

Une fois n'est pas coutume pour le programme ENSEMBLE, voilà une sortie à vélo ! Nous sommes une dizaine de participants à nous retrouver sur le parking démesuré du bassin du Lampy, car c'est

bien de la rigole de la Montagne dont il s'agit. Direction le lac des Cammazes... Bon, certains ont sorti le VTT électrique, mais soyons magnanimes, pas de disqualification ! Ce début septembre, le ciel est limpide mais un peu frisquet : nous sommes quand même dans un autre monde, à plus de 600 mètres d'altitude.



Le jeu des clairs-obscurs est superbe, et l'eau limpide court tel un torrent. Le dénivelé reste modeste et très progressif - nous ne perdrons qu'une cinquantaine de mètres entre le Lampy et la voûte Vauban... Bref, l'idéal pour pédaler ! Après le déversoir de la rigole en cascade tonitruante dans la queue du lac des Cammazes, à L'Alquier, nous passons imperceptiblement sur le versant atlantique. Majestueuse, la hêtraie se pare déjà de couleurs automnales. Nous voici devant la voûte, « raccourci » créé par Vauban en 1685 pour amener directement l'eau de la rigole dans le bassin de Saint-Ferréol, surélevé pour l'occasion. Construit à partir de 1667, le bassin fut pendant plus de deux cents ans le plus grand barrage-masse du monde connu ! Mais il faut avouer que sur le chemin du retour, le petit arrêt sur le barrage-voûte des Cammazes procure d'autres sensations, plus vertigineuses : mis en service en 1958, il est haut de 70 mètres et peut stocker 19 millions de mètres cubes. Nous empruntons cette fois la piste qui longe le lac au plus près, épousant ses moindres contours et jouant aux montagnes russes en miniature. Alors que le barrage était bondé de promeneurs, l'endroit devient vite sauvage et fort dépaysant... Une montée un peu rude pour retrouver L'Alquier, et hop ! Nous voici de nouveau le long de la rigole. Nous parvenons rapidement au pied du barrage du Lampy cette fois. Depuis la retenue, un ultime regard sur le plan d'eau serti de sa hêtraie, et nous retrouvons les véhicules sur un parking toujours désert.

Samedi 26 septembre 2020 : Sonne, sonne l'automne !

Rappelez-vous : la fin septembre a été bien pourrie. C'est ainsi que le lendemain d'une soirée brame-étoiles à Rivel (près de Chalabre), où nous avons attendu sans le moindre candidat malgré 12 inscriptions (ce n'étaient bien sûr pas des Saint-Pauletois !), nous avons rempli tout près, à Sonnac-sur-l'Hers, pour une boucle à la journée. Météo France prévoyait de « rares averses », appréciation qui s'avérera fort optimiste : nous voici à 10 heures un petit groupe de 6 sur la belle place du village, un ciel menaçant au-dessus de nos têtes. Qu'à cela ne tienne, c'est parti ! Le GR7A grimpe progressivement sur une crête ventée. Nous atteignons le « grand bois » juste à temps pour déjouer la première averse bien sentie. Comme cela dure un peu, nous empruntons des chemins de traverse pour profiter de cette forêt à l'étonnante végétation acidiphile. Seuls au monde ? Non, un improbable 4x4 vient à notre rencontre, ce sont les chasseurs qui ont également décidé de braver le mauvais temps, mais qui ne vont pas tarder à abdiquer. Pas nous ! Nous sortons du bois et pressons le pas sous la pluie, pour atteindre la « croix du Pape », point culminant du parcours, qui en temps normal aurait pu nous procurer une sacrée vue sur les Pyrénées... L'endroit est malgré tout très beau, toujours en position dominante. Nous retrouvons une petite route, la D63, qui relie Sonnac à la vallée de l'Ambronne. Une stèle commémore le lâche assassinat de jeunes maquisards par les Allemands, peu avant la fin de la guerre. Nous contournons le domaine isolé de La Flotte - ça ne s'invente pas -, décidément quelle ambiance ! Dans un coude, nous coupons par la piste en sous-bois. C'est bientôt l'heure du pique-nique, autant dire qu'on ne s'attarde pas car la pluie ne nous quitte pas, bien que moins forte. La descente se fait plus raide, attention l'argile ça glisse ! Après un passage à gué et quelques tâtonnements à travers prés et champs, la piste n'existant plus vraiment, nous retrouvons le village plus tôt que prévu : avec ce temps, on s'attarde un peu moins sur les bêtes et les plantes...

Dimanche 11 octobre 2020 : de l'ombre à la lumière

14h30 devant l'église, que de monde ! On dépasse même un tout petit peu la jauge autorisée de 20 personnes exceptionnellement imposée cette année par le programme ENSEMBLE, mais chut hein ! Et quel plaisir de voir autant de têtes du village, car ce n'est pas souvent le cas dans ces sorties... Il n'y aura malheureusement ni apéro ni panneaux, pandémie et retard dans l'impression de ces derniers obligent, mais qu'à cela ne tienne, même sans inauguration du sentier de découverte, nous allons quand même en profiter ! Le temps semble « tenir » malgré les nuages et le vent qui décoiffe. Nous débutons la boucle de 4 kilomètres, officiellement intitulée « De l'ombre à la lumière », par la rigole. C'est le côté « fraîcheur » du parcours, même si aujourd'hui il va faire frisquet tout le temps ! Nous la quittons pour gagner le causse via le chemin des Granières. Un petit diverticule à flanc de pelouse écorchée nous conduit au sommet. Là, en cassure de pente, la troupe peut admirer quelques plantes tardives et assez peu fréquentes, comme l'Aster linosyris et l'ultime orchidée de l'année : le Spiranthe d'automne. Il faut se pencher pour voir ses petites fleurs blanches enroulées autour de la tige, et humer sa douce fragrance ! Nous progressons désormais sur le rebord du causse, passant non loin des anciens moulins à vent. Le vent se renforce, mais le ciel se déchire en une vaste éclaircie. Inespéré ! On peut sentir les « éléments »... Parvenus devant le château, nous poursuivons pour la plupart jusqu'au carrefour avec la route des Cassès. Le but ? Admire un gazon de Scille d'automne, une sorte de petite - mais splendide - jacinthe violacée. Bon, c'est trop tard... Elles sont toutes fanées. Toutes ? Non ! Une résiste encore à la mauvaise saison qui s'annonce ! Demi-tour, cette fois pour dévaler le sentier sur le versant nord du château. Plus de vent ! Ça fait du bien. Un arrêt devant quelques Filaires majestueuses, souvent confondues avec le Chêne vert, et nous retrouvons rapidement le cœur du village. Une sortie réussie... c'était pas gagné.

Samedi 17 octobre 2020 : Naurouze, entre canal et rigole

Ce début d'après-midi radieux fait grand plaisir, tant les jours précédents ont été perturbés. La sortie est coanimée avec Aurélie, de l'association Nature en jeux à Salles-sur-l'Hers, et nous avons dû refuser une quantité de monde proprement incroyable. Au lieu de 20, nous aurions pu être 40 au départ de l'ancienne minoterie ! On sent bien que les gens ont besoin de s'aérer... D'ailleurs, une famille est là. Des enfants, enfin ! Nous démarrons tranquillement en remontant la rigole. Il faut bien commencer par un petit topo sur le génie de ce cher Riquet. Aurélie se charge de présenter les vertus médicinales et culinaires des plantes. Tiens, quelques Grandes Coulemelles, qui n'ont intéressé personne malgré leur comestibilité. Un peu plus loin, un Crache-sang, petit coléoptère qui manifeste sa désapprobation en expulsant une petite goutte de liquide rougeâtre. Nous dépassons un imposant Chêne pubescent, traversons prudemment la nationale et empruntons une piste à travers champs, en direction du hameau d'En Bonis. La PTT (poussette tout-terrain) se débrouille bien, heureusement le terrain est sec ! Petit aperçu de la flore d'un fossé particulièrement humide, abritant notamment le Cirse de Montpellier, une espèce méditerranéenne qui trouve ses dernières stations dans le secteur. Il nous retransverse la nationale, et nous voici dans une belle « pelouse sèche » au pied de l'obélisque de Riquet. Une Mante religieuse, de la Lavande... Un petit groupe s'est déjà dirigé vers la station de Spiranthes d'été, un peu plus loin. Nous ne pourrions malheureusement pas arpenter le rocher supportant l'obélisque, le tour étant verrouillé. Nous préviendrons VNF un peu plus à l'avance la prochaine fois ! La journée se termine au pied de l'allée de platanes, en profitant d'un excellent « goûter local » offert par le Pays lauragais.

David R.



Ping Pong

Voilà une saison qui a été bien perturbée ! Quelques séances après le premier confinement et hop ! Les vacances d'été ont sonné. La reprise le 24 septembre aura de nouveau trouvé son public, avides que nous étions d'un défolement en bonne et due forme... pour peu de temps : vacances scolaires le 17 octobre et confinement dans la foulée, décidément c'est un « ping pong yo-yo »... Patience ! Re-reprise le 17 décembre, du moins on l'espère !

David R.



Maison d'Assistantes Maternelles

Année 2020, année mouvementée pour la MAM !



Du nouveau au sein de la MAM, Sonia une nouvelle assistante maternelle (que tout le monde connaît déjà) nous a enfin rejoint ! Notre équipe est donc au complet, dans la joie et la bonne humeur malgré la crise sanitaire actuelle.

Nous tenons à remercier la mairie, qui nous a gelé le loyer pendant les 2 mois où la MAM a dû fermer ses portes (Mars-Avril).

Nous avons ré-ouvert nos portes en mai, avec un protocole sanitaire strict, imposé par la PMI et l'ARS (port du masque à la journée, désinfection régulière des locaux et des jouets...).

Malgré tout, la MAM est au complet, 10 enfants ! Lilian CLERC et Zachary CORTIER KEBE, 2 petits Saint-paulétois ainsi que Léa, Titouan, Noa et Nawelle ont rejoint notre tribu.

Cette année les activités avec l'école sont compromises, nous avons quand même pu profiter de quelques balades autour de la Rigole et sur le causse, ainsi qu'une matinée où « Griotine » la conteuse est venue nous raconter son histoire revisitée des 3 petits cochons.

Mais nous ne pourrions malheureusement pas préparer de spectacle, ni faire d'activités sportives ensemble... En espérant pouvoir tout recommencer bientôt ! Griotine reviendra nous raconter une de ses belles histoires en janvier. L'association A ptits pas ne ré-ouvrira pas ses portes avant septembre 2021.

Les petits ont eu de la chance de pouvoir rencontrer les moutons de Virginie qui nous a gentiment accueillie dans son jardin, les plus téméraires leur ont même donné à manger ! Avec ce beau temps nous avons pu bien profiter de l'extérieur, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Les activités continuent à la MAM, peinture, danse, cuisine, parcours de motricité... Actuellement nous sommes en pleine préparation de Noël. La MAM a été décorée et brille de mille feux, autant dehors que dedans. Le père Noël ne restera sûrement pas indifférent à une si belle MAM.

La MAM fermera ses portes 2 semaines pour les fêtes de fin d'année. Nous avons déjà beaucoup de demandes pour la rentrée de septembre 2021,

Pour plus de renseignements sur la MAM ou l'association « ap'tits pas » : www.saintpaulet.fr
Tel : MAM 04 68 23 51 37
Patou 06 22 61 59 68
Sonia 06 88 34 12 40
Lolo 06 99 79 74 40

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Patou, Sonia & Lolo



Le Tuto des Loulous



1. Préparer le matériel

Des ciseaux, du papier, de la ficelle et du scotch (ou une attache parisienne).



2. Découper les bandes – Les assembler

(6 pour les jeunes enfants, jusqu'à 12 pour les plus grands, toujours choisir un nombre pair de bandes)

Assembler les bandes sur l'envers en les collant bout à bout deux par deux avec un petit bout de scotch. Les bandes font environ 1,5-2cm de largeur et 15cm de longueur dans cet exemple.



3. Placer les bandes en étoile

Toujours sur l'envers !

L'écart entre les bandes doit être le plus régulier possible. Pour aider les enfants les plus jeunes, on peut faire un patron où ils posent les bandes sur une grande feuille. Scotcher ensemble les différentes bandes.



4. Former la boule

On prend les 2 bouts opposés, on les ramène sur le dessus et on les scotche ensemble.

Il est plus facile de les attacher au fur et à mesure les uns aux autres plutôt que de tout assembler à la fin.



5. Attacher la boule

Mettre un bout de ficelle pour pouvoir attacher la boule en le centrant.



6. Accrocher la création où bon vous semble !

Ici, nous les avons accrochées à une branche taillée à l'automne pour un effet « arbre de Noël ».



Maya, Lucien et Audrey

J'ai 11 ans et on est en confinement ENCORE.

Heureusement qu'on est à St Paulet sinon on aurait craqué...

La campagne autour est bien utile pour nous aérer et nous changer les idées. Car tout le monde a bien besoin de sortir de temps en temps, n'est-ce pas ?



Rendez-vous aux détours d'une ballade !

Héloïse J.

Une pensée...

Si tu veux aller vite, marche seul,
mais si tu veux aller loin,
marchons ensemble.

Sarata G.

Alerte environnementale adressée par l'association ECODIV à la Dreal (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de la région Occitanie

Le caractère exceptionnel de l'environnement de Saint-Paulet a convaincu le Conseil départemental de l'Aude de financer en partie le projet de sentier d'interprétation au départ du village, qui sur 4 kilomètres fait passer le promeneur de la fraîcheur de la rigole à la sécheresse du causse. Les panneaux sont achevés et l'installation in situ imminente. Préalablement à la création de la boucle, des inventaires exhaustifs ont été menés (rapport disponible à la mairie de Saint-Paulet) et ont révélé ou confirmé la présence d'espèces patrimoniales¹ et/ou protégées, comme le Seps strié (*Chalcides striatus*), l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), la Zygène cendrée (*Zygaena rhadamanthus*), l'Ophrys à grandes fleurs (*Ophrys magniflora*) ou encore des messicoles² devenues rares telles la Nigelle d'Espagne (*Nigella hispanica*) ou l'Adonis goutte-de-sang (*Adonis annua*).

Fort du travail réalisé lors de cet inventaire, l'association ECODIV s'est également rendue sur l'ancienne carrière nord du « Caussanel », ouverte et accessible par une piste, et y a découvert un condensé de multiples milieux d'une riche biodiversité.

Cette découverte a motivé l'association à déposer une alerte environnementale pour informer les services de la région.

Ce document a également été pris en compte par le commissaire de l'enquête préalable à la création de deux parcs photovoltaïques sur les deux anciennes carrières de part et d'autre du « Caussanel », lesquelles ont visiblement été transformées en décharges illégales (carrière Assalit au sud, carrière du château au nord). Cette enquête s'est déroulée pendant le mois de novembre à la mairie.

Sur l'ancienne carrière nord du « Caussanel », en plus des pelouses sèches sur sols argilo-calcaires et rocaillies que l'on trouve sur le reste du causse, des fronts de taille ont formé des éboulis et de véritables falaises. Plusieurs mares remarquables composent un « réseau connecté » alimenté par des suintements.



Les mares sont en eau suffisamment longtemps pour que se soit implanté un cortège floristique et faunistique caractéristique : le rare Jonc des tonneliers (*Schoenoplectus lacustris*) est présent ainsi que nombre d'invertébrés aquatiques, d'où la présence remarquable d'Amphibiens - au premier rang desquels figure le Triton marbré (*Triturus marmoratus*).

La constitution de ces mares en réseau et la présence de ces Amphibiens justifient à elles seules un enjeu fort et non modéré comme l'avance l'étude d'impact réalisée pour l'implantation du parc photovoltaïque.

L'Adonis goutte-de-sang (*Adonis annua*), espèce déterminante ZNIEFF³ en Languedoc-Roussillon, est présent en limite sud-ouest de la carrière, en bordure de champ.



Adonis goutte-de-sang



Zygène cendrée sur fleur de sainfoin

La Zygène cendrée (*Zygaena rhadamanthus*), papillon protégé nationalement, ainsi que son habitat (arrêté du 22 juillet 1993), est présente de manière éparse sur l'ensemble du site. Les plantes-hôtes de la Zygène cendrée sur le site de l'ancienne carrière sont la Badasse (*Dorycnium pentaphyllum*) et le Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*) ; celles-ci affectionnent les pelouses sèches et occupent ainsi la majeure partie du site, de façon plus ou moins clairsemée. Détruire des pieds reviendrait donc à détruire l'habitat de la Zygène cendrée, ainsi que les individus (pontes, chenilles et adultes).

C'est pourtant ce qui se passera si le projet de parc photovoltaïque se maintient, puisque le bureau d'études, en omettant cette espèce, a misé sur une implantation du parc dans la moitié est de l'ancienne carrière, où la Badasse, le Sainfoin et la Zygène cendrée sont présents.

Le Seps strié, espèce protégée fortement patrimoniale (notamment dans cette région biogéographique où les populations sont clairsemées), n'est évoqué à aucun endroit dans l'étude d'impacts. Il est pourtant potentiellement présent, ayant été observé à proximité immédiate lors de l'inventaire pour la réalisation du sentier de découverte.



Seps strié
(www.naturemp.org
C. Delmas)



Guêpier d'Europe (www.lpo.fr - C. Aussaguel)

Les milieux ouverts alternent avec les milieux semi-fermés (formations à Genêt d'Espagne - *Spartium junceum* - notamment) et même fermés, ce qui est propice à une avifaune (oiseaux) diversifiée.

Des trous dans une falaise friable permettent d'envisager une nidification de Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*), et une nouvelle preuve de nidification d'Oedicnème criard vient d'être apportée à proximité immédiate (400 m) en juin 2020, sur le projet photovoltaïque en cours de construction au sud (ce qui a temporairement stoppé les travaux).

Au regard de la très forte valeur paysagère et naturaliste de l'ancienne carrière du Caussanel, qui constitue un véritable « concentré » sur une surface réduite et une réelle plus-value dans un contexte d'agriculture intensive, l'alerte désapprouve l'implantation d'un parc photovoltaïque sur ce secteur.

L'emprise du photovoltaïque sur la commune de Saint-Paulet apparaît déjà suffisamment prégnante, alors que deux parcs sont réalisés ou en cours de construction. Le projet envisagé au Caussanel sur les deux anciennes carrières mériterait ainsi de se recentrer sur la « décharge Assalit », un préalable s'imposant toutefois : dépolluer cette décharge illégale, pour donner maintenant priorité à la biodiversité et à notre santé, et proposer des mesures « compensatoires ». Les abords immédiats de la décharge Assalit, qui n'ont a priori pas été dégradés et revêtent encore un caractère de fourrés et pelouses sèches, seraient à préserver pour une meilleure intégration paysagère et environnementale du parc.

Une mesure compensatoire tout à fait opportune pour l'accord d'un tel projet serait d'assurer la pérennité de l'ancienne carrière nord du Caussanel et de la biodiversité qu'elle abrite, en confiant par exemple sa gestion et sa mise en valeur pédagogique (auprès des scolaires, du grand public – dont les personnes en situation de handicap grâce à une « joëlette », etc.) à des associations comme Ecodiv ou l'ASC Saint-Paulet. En connexion avec le futur sentier de découverte, de nombreux projets pourraient en effet émerger, notamment à l'attention des scolaires qu'il est primordial de reconnecter à la nature : nouveau dispositif 2S2C⁴, aires terrestres éducatives⁵, « école dehors », etc.

David R., Frédéric G.

¹ Les **espèces patrimoniales** sont l'ensemble des espèces protégées, menacées (sur « liste rouge » par exemple) et rares ; elles peuvent également présenter un intérêt scientifique ou symbolique.

² Une **plante messicole** ou « des moissons » vit dans les lieux cultivés (signification au sens large).

³ Une **ZNIEFF** est une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Elle est définie à partir d'une liste d'espèces dites « déterminantes ». On rappellera que le but n'est pas de protéger à tout prix une espèce dans l'absolu, mais de préserver le milieu naturel indispensable à sa présence.

⁴ le **dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C)** permet de proposer des activités sur le temps scolaire qui se déroulent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignant.

⁵ Une **aire terrestre éducative** est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc.) qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement, pour des élèves du CM1 à la 3^e.

Le Caussanel, une enquête à charge et à décharge

Le projet d'installation, par la société Ecoveo, de panneaux photovoltaïques sur deux anciennes carrières du causse de Saint Paulet a donné lieu à une enquête publique. M. Michel Nuttin, commissaire enquêteur, a reçu les observations du public à la mairie, le 23 octobre et les 4 et 20 novembre. A cette occasion, nous avons rédigé et présenté une synthèse du dossier conservé à la Mairie concernant le site du Caussanel. Nous vous en proposons ici une version plus digeste... assortie de quelques commentaires plus personnels.

De fait, et comme nous allons le voir, malgré les efforts de notre Mairie, ces anciennes carrières sont depuis 30 ans des décharges totalement illicites. Au commencement était l'Arrêté Préfectoral du 19 septembre 1973, qui autorisait Fernand Assalit à exploiter une carrière de calcaire au lieu dit le Caussanel. En **1995**, il transmet la carrière à son fils Philippe, qui ne l'exploite que peu. En fait, le site a servi très tôt de décharge, comme le montrent des photos prises dès **1991** par Didier Semenou qui exploite une carrière attenante.

Deux photos prises par ULM en **1986** et **2018** (également communiquées par Didier) montrent combien le site a été profondément dégradé.



Etat du site en 1991— D. Semenou



Etat du site en 1986— D. Semenou



Etat du site en 1998— D. Semenou

En octobre **1998**, P. Assalit déclare à la préfecture cesser l'exploitation de la carrière, mais un Arrêté Préfectoral du 29 janvier **1999** le met en demeure de « déposer auprès des services préfectoraux, un dossier d'abandon des travaux d'exploitation (...) dans un délai d'un mois et d'achever les travaux de mise en état du site (...) dans un délai de deux mois ». M. Assalit fait alors officiellement le **25 mai 1999** une déclaration d'arrêt de la carrière, en précisant, en parlant de lui-même, qu'il « a bien avancé la remise en état du site ; il a commencé par dégager et nettoyer tous les décombres qui avaient été déposés depuis plusieurs années. Il pense terminer ce réaménagement complet avec régalage de la terre et mise en place de végétaux pour la fin mai 99 afin de redonner à cet espace le caractère de la nature environnante ». Par là même, **P. Assalit reconnaissait clairement que le site avait servi depuis plusieurs années à déposer des décombres.**

Ces travaux de remise en état du site semblent cependant prendre du retard puisque, par **Arrêté Préfectoral** du 13 septembre **1999**, une procédure de consignation est engagée à l'encontre de P. Assalit. En clair, l'État saisit sur ses avoirs de l'argent pour nettoyer le site à sa place s'il ne le faisait pas lui-même. « A cet effet, un titre de perception d'un montant de 40 000 FF, répondant au coût des travaux de nivellement du carreau de la carrière, de talutage des fronts résiduels et de nettoyage du site de la carrière est rendu immédiatement exécutoire ». Par **arrêté Préfectoral** du 11 janvier **2001** « vu le rapport du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement région Languedoc-Rousillon » et « considérant que le site a été réaménagé (...) », il est donné acte à M. P. Assalit de sa déclaration d'abandon d'exploitation de la carrière et **la somme de 40 000 FF consignée lui est restituée**. Curieusement, cet arrêté ne mentionne pas d'inspection du site et ce rapport de la DRIRE n'est pas référencé, on n'en connaît donc pas le contenu. Quelques passages de bulldozer ont sans doute suffi à rendre le site présentable !

En septembre **2003**, le Conseil Général de l'Aude lance un inventaire des décharges du département, confié au bureau d'études CSD Azur. Dans le cadre de cette enquête, le maire, Robert Calvet signale au Caussanel des déchets visibles (parquets, fer, gravats) dont il estime le volume à 100 x 100 m sur une épaisseur de 1 m. Dans une lettre du **12 Août 2005** adressée au préfet, R. Calvet écrit « *malgré les rencontres sur le terrain et divers courriers, M. Assalit continue à entreposer et à stocker de la ferraille, du bois et toutes sortes de matériaux (...) au lieu dit le Caussanel. La gendarmerie de Castelnaudary a été prévenue* ». Le maire demande quelles mesures le Préfet compte prendre pour faire cesser ces dépôts sauvages. De manière encore plus inquiétante, le **30 août 2005**, le maire informe la Préfecture de la découverte de divers engins explosifs dans la carrière !!! « *La gendarmerie de Castelnaudary et les services de la protection civile ont été informés et se sont déplacés sur le site le 29 août* ». Il demande au préfet de prendre les dispositions nécessaires pour les faire enlever et les neutraliser.

Par **Arrêté du 6 mars 2006**, la Préfecture ordonne à P. Assalit « *de procéder dès notification du présent arrêté, à la fermeture de son centre de stockage de déchets, d'incinération de déchets (...) et d'extraction de matériaux de carrière au lieu dit le Caussanel* ». Il est mis en demeure, dans l'attente de la réhabilitation définitive du lieu, de prendre toute disposition nécessaire pour assurer la surveillance du site, notamment de veiller à l'absence de tout nouvel apport de déchets.

Néanmoins, dans un nouveau courrier du **5 mai 2006**, le maire attire à nouveau l'attention du préfet sur l'ancienne carrière où M. Assalit continue de déposer des déchets !!!

La **DRIRE** effectue une visite d'inspection le **5 juillet 2006** et constate que « *la physionomie du lieu a changé : présence d'un portail interdisant l'accès au site, stock de bois non visible, dépôt des obus non visible, régalage de la plate forme de stockage et de ses abords* ». Ces observations « *ne permettent pas de conclure à une poursuite de l'entreposage de nouveaux déchets* ». Néanmoins, la DRIRE prie M. Assalit, de lui transmettre sous 15 jours « *un dossier de diagnostic initial de l'état du site, accompagné des perspectives de réaménagement et de la vocation ultérieure envisagée de l'endroit* » qui aurait dû être adressé à la Préfecture en **mai 2006**. A nouveau, le régalage avec un bon coup de bulldozer a sans doute suffi à rendre les déchets « non visibles ».

Cette injonction ne semble pas suivie d'effet, puisque le **11 octobre 2006**, la Préfecture engage par **Arrêté** à l'encontre de P. Assalit, une procédure de consignation d'un montant de 10 000 euros « *répondant au coût de la réalisation du diagnostic initial de l'état du site de la décharge de déchets* ». L'arrêté précise que « *ce diagnostic initial doit permettre d'évaluer les conséquences potentielles des déchets incinérés et enfouis, des déchets stockés en surface, et des couches de matériaux excavés* ». Ce dossier de diagnostic initial est reçu en Préfecture le **2 juillet 2007**. Au vu d'un rapport d'inspection et de l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires technologiques, la préfecture, par **Arrêté du 2 octobre 2007**, enjoint M. Assalit de procéder aux travaux de réhabilitation de la décharge dans un délai de 7 mois, ceci de manière très précise :

Réaménagement du site : « *devant aboutir à un terrain naturel, sans utilisation même agricole* »

Nettoyage : évacuation « *vers des filières reconnues les déchets suivants : les déchets stockés en pied du remblai (bonbonnes de gaz, fût bleu, stock de pouzzolane, stock de rabotage de chaussée), les terres polluées par des hydrocarbures au niveau de la zone d'entretien et de parking du chargeur, environ 10 m² sur une profondeur de 20 cm, les ferrailles, le bois et les déchets verts* ».

Servitudes : « *pour garantir dans le temps la mémoire qu'une décharge a été exploitée en ce lieu, un enregistrement au registre des hypothèques des restrictions d'usagedoit être effectué par M. Assalit...Ces restrictions comprennent notamment de s'assurer préalablement de la compatibilité de l'état du site avec toute autre vocation que celle de terrain naturel sans exploitation agricole...* ». Ces servitudes prennent tout leur sens dans le cadre d'installation photovoltaïque et ne sont pas citées dans le projet d'Ecoveo. Nous ignorons la réponse donnée à cet Arrêté d'octobre 1997.

Malheureusement, l'histoire ne s'arrête pas là...

Dans une lettre recommandée du **17 décembre 2014** adressée à P. Assalit, le maire Gérard Lamarque écrit : « *j'ai constaté dernièrement que vous amenez régulièrement des déchets (bois de charpente, gravats, résidus de plâtre, sur le site de l'ancienne carrière (...)) à ma connaissance sans aucune autorisation préfectorale* ». Il le met en demeure « *de cesser immédiatement l'apport et le stockage de déchets sur le site et d'enlever dans les plus brefs délais les déchets dits dangereux, notamment les bois de charpente (termites et autres insectes) et autres résidus de plâtre, ferraille...* »

Ce à quoi, M. Assalit répond par lettre du **13 janvier 2015** en minimisant l'impact environnemental des déchets qu'il stocke sur son site et en en attribuant une partie à des tierces personnes.

En **avril 2015**, Didier Semenou fait réaliser des analyses des eaux du puits et de l'étang de sa carrière située juste en aval du Caussanel : une forte contamination bactérienne les rend impropre même à l'arrosage !

Enfin, un **arrêté préfectoral du 18 juin 2015**,

- vu le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 15 juin 2015, suite à une inspection du site le 4 juin
- considérant que M. Assalit dans son courrier du 13 janvier 2015 reconnaît qu'il procède à l'apport de gravats inertes et de ferraille au lieu dit Caussanel et qu'ainsi il exploite un centre de stockage de déchets sans l'autorisation requise par le code de l'environnement, le met en demeure de « régulariser la situation administrative de stockage de déchets, d'interrompre immédiatement toute nouvelle réception de déchets et d'évacuer les déchets présents (bois, ferraille, plâtre, béton, amiante) sous un délai maximum de un mois.



Etat du site en novembre 2020 – D. Richin

Cinq ans plus tard, nous sommes malheureusement nombreux à rencontrer encore et toujours des camions qui viennent décharger et l'activité de décharge continue comme le montrent les photos prises par D. Richin ce 20 novembre.

De nombreux citoyens se sont exprimés dans le cadre de l'enquête d'utilité publique. Pour notre part, nous avons déposé une version plus détaillée de cet historique rédigé à partir des documents mis à disposition par la Mairie, et souligné sur le cahier d'enquête l'urgence d'évaluer sérieusement l'état de pollution du site et ses effets potentiels sur la santé, par des analyses des eaux des puits de la commune (recherche de métaux lourds, hydrocarbures, PCB, ...).



Etat du site en novembre 2020 – D. Richin

David Richin, membre de l'association Ecodiv, a déposé un dossier intitulé « Alerte décharge illégale en activité, commune de Saint Paulet » qu'il a rédigé et envoyé à l'attention de la DREAL (direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Occitanie, de l'OFB (Office français de la biodiversité) Occitanie, de la DDTM (direction départementale des Territoires) et du service des espaces naturels sensibles du conseil départemental de l'Aude.

Il est impératif que cessent, enfin, après 30 ans d'opposition de la commune, ces dépôts illégaux et dangereux sur un espace naturel sensible, car il s'agit d'un véritable « écocide » qui pourrait également avoir des conséquences sur la santé des Saint-Pauletois (contamination des nappes). De l'avis général, la dépollution du site est un préalable incontournable à toute installation de panneaux photovoltaïques. Cette opération pourrait être financée soit par P. Assalit, selon le principe du pollueur/payeur, soit par le porteur du projet photovoltaïque.

Notons (la Dépêche du Midi du 5/11/2020) que le propriétaire d'une décharge de déchets de chantier à Castelsarrasin, a été condamné par le Tribunal Correctionnel de Montauban à 5 000 euros d'amende et à remettre en l'état le site d'ici 3 mois sous peine d'une astreinte de 100 euros/jour.

Tout espoir n'est donc pas perdu de voir le site du Caussanel un jour réhabilité... mais la route est encore longue. Comme le clamait Cicéron, avocat, à propos du citoyen Catilina, le 8 novembre 63 avant JC : *Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra ?* Jusqu'à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience ?

Le rapport du Commissaire sera bientôt disponible à la mairie mais aussi en **un clic (!)** sur le site [www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil/ Politiques publiques/Environnement/Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement/Les enquêtes publiques et consultation du public/Dossiers complets \(hors ICPE\)/Le photovoltaïque](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil/Politiques%20publiques/Environnement/Plans%20et%20projets%20d'am%C3%A9nagement%20susceptibles%20d'impacter%20l'environnement/Les%20enqu%C3%AAtes%20publiques%20et%20consultation%20du%20public/Dossiers%20complets%20(hors%20ICPE)/Le%20photovolta%C3%ADque) (source : participation -public.fr/enquete/5221)

Petites annonces

Il s'agit peut-être d'une première dans la vie du Saint Pauletois, et, c'est à l'occasion du nouveau journal que de nouvelles rubriques peuvent s'y inclure. Nous sommes tous dans une période d'essai, autant dans le choix des parutions, le déroulement des pages que de nouveaux articles.

1^{er} annonce

Donne copeaux de bois non traité, pour jardin, animaux, toilettes sèche... L'atelier du bois.
Joël 0617777419

L'idée n'est pas de faire des pages et des pages d'annonces ou une rubrique achat/vente, ni même venir brouiller les infos pratiques de la mairie en fin de journal. Non, dans ce coin, juste quelques lignes et un contact, pour donner ou échanger des objets, des tuyaux, des bidules, des machins, des propos, des animaux. Le tout entre personnes qui veulent se décarcasser un peu.

La diffusion de vos messages se fera à chaque numéros après bien sûr une relecture de l'équipe rédaction du journal. Pour passer vos messages et plus d'infos, contacter Joël LAMARQUE
06 17 77 74 19 / joellamarque@orange.fr

Enigme du jour

Enigme du jour bonjour !

**Trouvez-moi car j'en suis digne,
Je me cache lorsque je sers,
Le plus souvent dans des vers,
Et on me trouve à la fin de chaque ligne...**

La réponse au prochain numéro ou vous demandez à Hugo si vous ne pouvez pas attendre...

L'histoire de Yannick

Histoire dingue (et peut être vraie)

Tu connais la famille Djoumdjourn vivant en totale autarcie à St Paulet ? Pas encore ?

Je les ai rencontrés lors du confinement du printemps, du côté du pont n°3 de la rigole. Ils ont une belle maison mais un peu à l'écart de la route. Je suis allé à leur rencontre et ce fut une réelle belle découverte

Je commence les présentations avec la matriarche, 93 ans, qui parle une sorte de français assez improbable mélangé à des sons gutturaux. Une fois mon décodeur réglé j'ai bien compris 3 choses. Svelna connaît la vie de long en large, faut pas la faire chier et tu lui racontes pas de conneries. Elle a vécu toutes les guerres, fait milles métiers, n'a aucun mari connu et a élevé seule 14 enfants pour la plupart décédé depuis. Elle croit aux extraterrestres et pense même que quelques-uns de ses enfants ont été conçu avec l'un d'eux.

On en vient naturellement à son fils Yousgo 63 ans, 3 dents, des bras comme mes cuisses et un regard hypnotique. Il passe ses journées à surveiller et s'occuper de son ours quand il n'est pas en train de réparer toute sorte d'objet avec un simple couteau et 2 tournevis. Il prétend avoir vu une licorne sur le Causse lors d'un équinoxe de printemps et attend le jour où il l'attrapera.

Sa femme, Joséphinette, serait d'une beauté sublime si elle n'avait pas des sortes d'ailerons à la place des oreilles. Sa passion et sa principale qualité réside dans son jardin potager d'une rare qualité. En effet, elle seule, elle permet l'autonomie alimentaire de toute la famille. Variétés anciennes, légumes rares, super aliments, plantes hallucinogènes et druidiques, rien n'y manque.

Leurs enfants, Richard et Sélia, respectivement 17 et 12 ans passent l'essentiel de leur temps à apprendre et à faire des choses qui semblent hors du temps. Hydraulique, mécanique, construction, méditation, manipulation mentale sur des hamsters sont des choses qui leur semblent totalement acquises et totalement normales. La lecture des grands classiques et la chasse ont la même valeur et la même importance pour eux.

Une après-midi passé auprès d'eux m'a complètement fait voyager. J'ai cru avoir rêvé lorsque je me suis réveillé à côté du pont, à l'ombre du piboul, pourtant la trace de patte d'ours à côté de moi m'a fait douter. Vous aussi vous les avez croisés ?

Yannick G.

Le poème de Billie

Optimisme lucide

Ce matin il fait beau, pas de vent à supporter.
Je m'assois sur un banc, pour voir le soleil se lever.
Quand on a la chance d'habiter à la campagne
Il faut savoir en profiter !
Vivre au mieux, dans ce monde en ce moment si particulier.

Le loriot, cet oiseau si sauvage
Vient se poser sur le plan d'eau.
Ses ailes sont noires, jaunes d'or est son plumage.
Ce contraste est l'un des plus beaux.

Pourquoi ? Semble-t-il me dire, ne voir que le noir ?
Regarde quand je m'envole comme tout est clair.
Quand je reviendrai te voir, tu auras séché tes larmes.
Et les hommes et les animaux seront de pairs.

Les complotistes ne doivent pas nous voler nos âmes
Leurs arrogances les inondera d'un oubli éternel !
L'empathie et la compassion nous empêcheront de prendre les armes
La solidarité gagnera et lentement prendras des ailes.

Ce soir, il fait beau, le vent ne s'est pas levé.
Je m'assois sur un banc pour voir le soleil se coucher
Et rêver à tous les oiseaux que je vais observer
Demain matin, me donner l'espoir de tout continuer.

Billie

Informations pratiques

Collecte et tri des ordures ménagères

SMICTOM – 04 11 21 00 24

Ordures ménagères: Un ramassage par semaine, le mercredi matin

Tri sélectif: Un ramassage par semaine, le vendredi matin

Déchetteries

Labastide d'Anjou : ouvert le mardi et le samedi
(de 8h à 12h et de 14h à 16h50)

Castelnaudary : ouvert du lundi au samedi
(de 8h à 12h et de 14h à 17h)

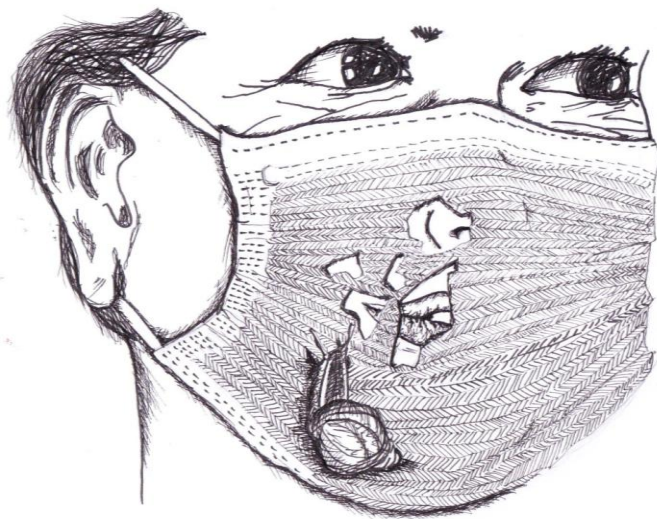
Encombrants réutilisables

EMMAUS – 04 68 23 44 60

Gravats

Benne au hangar communal (demander la clef en mairie)

Le dessin de Sophie



Je souhaite pour nous tous que le travail de ce gastéropode à coquille, se fasse lentement mais sûrement pour que nous puissions nous retrouver face à face et partager nos grimaces faciales dentées.

Sophie L.

Contacts

Mairie

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 17h à 18h

Tel : 04 68 60 06 49

mairiedesaintpaulet@orange.fr

www.saintpaulet.fr

Secrétariat du SIRS (Syndicat Intercommunal du

Regroupement Scolaire)

Mardi de 8h30 à 12h

Assuré par Sandrine VILLE

Tel : 04 68 60 06 49

s.i.r.s@orange.fr

Bibliothèque municipale

Vendredi de 17h à 18h

Salle du conseil, Mairie de Saint Paulet

Assuré par Guy Allibert

Location des salles

Réservation et inscription au secrétariat de la mairie